	FICHE DE DONNEES DE SECURITE	Page : 1
		Edition révisée n°7
		Date : 03/01/2013
	Remplace la fiche : 16/02/2012	
AXIS HYGIENET NF		2064

1 Identification de la substance/ du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

Nom commercial : AXIS HYGIENET NF

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations conseillées

Usage : Nettoyant biocide.

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Identification de la société : LABORATOIRES ACI
LIEU DIT SIBILOT
CD 6
13480 CABRIES FRANCE
TEL : +33 4 42 94 92 40
FAX : +33 4 4294 12 68
support@laboratoires-aci.com

1.4. Numéro d'appel d'urgence

N° de téléphone en cas d'urgence : ORFILA : +33 1.45.42.59.59

2 Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification CE 67/548 ou CE 1999/45

: C - Corrosif.

Classe de Risque et catégorie de code réglementaire CE 1272/2008 (CLP)

: Non réglementé.

2.2. Eléments d'étiquetage

Etiquetage CE 67/548 ou CE 1999/45

•Symbole(s)



• Phrase(s) R

: R35 Provoque de graves brûlures

• Phrase(s) S

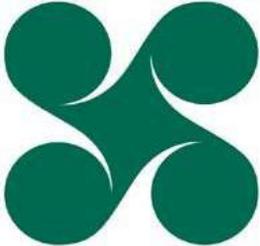
: S26 En cas de contact avec les yeux, laver immédiatement et abondamment avec de l'eau et consulter un spécialiste.

S36/37/39 : Porter un vêtement de protection approprié, des gants et un appareil de protection des yeux/du visage.

LABORATOIRES ACI

LIEU DIT SIBILOT CD 6 13480 CABRIES FRANCE
TEL : +33 4 42 94 92 40
FAX : +33 4 42 94 12 68
support@laboratoires-aci.com

En cas d'urgence : Centre Antipoison – 04 91 75 25 25

	FICHE DE DONNEES DE SECURITE	Page : 2
		Edition révisée n°7
		Date : 03/01/2013
	AXIS HYGIENET NF	Remplace la fiche : 16/02/2012
		2064

S45 : En cas d'accident ou de malaise consulter immédiatement un médecin (si possible lui montrer l'étiquette).
S60 : Eliminer le produit et son récipient comme un déchet dangereux

3 Composition/informations sur les composants

Nom de la substance	Contenance	No CAS	No CE	Numéro annexe	Classification
Hydroxyde de potassium	2.5 <= x% <10	1310-58-3	215-181-3	019-002-00-8	C R35-22 GHS05, GHS07 Dgr H : 302-314.1A
Oxyde d'alkylamine à 30%	2.5 <= x% <10	70592-80-2	247-687-2	0092	Xi, N R38-41-50 GHS05, GHS09 Dgr H :315,318-400
Chlorure de didecyldiméthylammonium	2.5 <= x% <10	7173-51-5	230-252-2	612-131-00-6	C R34-22 GHS05, GHS07 Dgr H :302-314.1B
Triethanolamine	2.5 <= x% <10	102-71-6	203-049-8	0833	Xi R36 GHS07 Wng H:319
Propan-2-ol	0 <= x% <2.5	67-63-0	200-661-7	603-117-00-0	Xi, F R11-36-67 GHS02, GHS07 Dgr H225-319-336
Limonene	0 <= x% < 2.5	5989-813-5	227-813-5	601-029-00-7	Xi, N R10-38-43-50/53 GHS02, GHS07 GHS09 Dgr H 226-315-317-401

4 Mesures de premiers secours

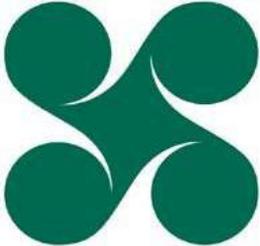
4.1. Description des premiers secours

: Montrer cette fiche ou l'étiquette au médecin. Demander immédiatement conseil à un médecin. Ne jamais rien faire ingérer à une personne inconsciente.

LABORATOIRES ACI

LIEU DIT SIBILOT CD 6 13480 CABRIES FRANCE
TEL : +33 4 42 94 92 40
FAX : +33 4 42 94 12 68
support@laboratoires-aci.com

En cas d'urgence : Centre Antipoison – 04 91 75 25 25

	FICHE DE DONNEES DE SECURITE	Page : 3
		Edition révisée n°7
		Date : 03/01/2013
	AXIS HYGIENET NF	Remplace la fiche : 16/02/2012
		2064

- **Inhalation** : Donner de l'air frais. Consulter un médecin en cas de trouble.
- **Contact avec les yeux** : Laver abondamment avec de l'eau douce et propre durant 15 minutes en maintenant les paupières écartées. Quelque soit l'état initial, adresser systématiquement le sujet chez un ophtalmologiste, en lui montrant l'étiquette.
- **Contact avec la peau** : Enlever immédiatement tout vêtement souillé ou éclaboussé. Prendre garde au produit pouvant subsister entre la peau et les vêtements, la montre, les chaussures... Lorsque la zone contaminée est étendue et/ou s'il apparaît des lésions cutanées, il est nécessaire de consulter un médecin ou de faire transférer en milieu hospitalier.
- **Ingestion** : Ne rien faire absorber par la bouche. Faire immédiatement appel à un médecin, et lui montrer l'étiquette.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

5 Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

- **Agents d'extinction appropriés** : En cas d'incendie, utiliser :
Eau pulvérisée ou brouillard d'eau.
Mousse.
Poudres.
Dioxyde de carbone (CO₂).

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

- Risques spécifiques** : un incendie produira souvent une épaisse fumée noire. L'exposition aux produits de décomposition peut comporter des risques pour la santé.
Ne pas respirer les fumées.
en cas d'incendie, peut se former:
Monoxyde de carbone (CO).
Dioxyde de carbone (CO₂).

5.3. Conseil aux pompiers

- Protection contre l'incendie** : En raison de la toxicité des gaz émis lors de la décomposition thermique des produits, les intervenants seront équipés d'appareils de protection respiratoire autonomes isolants.

6 Mesures en cas d'épandage accidentel

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

- Précautions individuelles** : Se référer aux mesures de protection énumérées dans les rubriques 7 et 8

6.2. Précautions pour l'environnement

- Précautions pour l'environnement** : Contenir et recueillir les fuites avec des matériaux absorbants non combustibles, par exemple: sable terre vermiculite, terre diatomées dans des

LABORATOIRES ACI

LIEU DIT SIBILOT CD 6 13480 CABRIES FRANCE
TEL : +33 4 42 94 92 40
FAX : +33 4 42 94 12 68
support@laboratoires-aci.com

En cas d'urgence : Centre Antipoison – 04 91 75 25 25

	FICHE DE DONNEES DE SECURITE	Page : 4
		Edition révisée n°7
		Date : 03/01/2013
	Remplace la fiche : 16/02/2012	
	AXIS HYGIENET NF	2064

fûts en vue de l'élimination des déchets.
Empêcher toute pénétration dans les égouts ou cours d'eau.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Méthodes de nettoyage

: Neutraliser avec un décontaminant acide.
En cas de souillures du sol, et après récupération du produit en l'épongeant avec un matériau absorbant inerte et non combustible, laver à grande eau la surface qui a été souillées.
Nettoyer de préférence avec un détergent, éviter l'utilisation de solvants.

7 Manipulations et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

manipulation

: Se laver les mains après chaque utilisation.
Enlever et laver les vêtements contaminés avant réutilisation.
Prévoir des douches de sécurité et des fontaines oculaires dans les ateliers ou le mélange est manipulé de façon constante.
Il est interdit de fumer, manger et boire dans les locaux où le mélange est utilisé.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

stockage

: Stocker le produit dans le récipient d'origine bien fermé, dans un local tempéré et hors gel.
Ne pas stocker à proximité d'une source de chaleur et à la lumière directe du soleil.

7.3. utilisation(s) finale(s) particulière(s)

8 Contrôle de l'exposition / Protection Individuelle

Lors de l'utilisation, ne pas manger, boire ou fumer. Enlever et laver les vêtements contaminés avant réutilisation.
Assurer une ventilation adéquate, surtout dans les endroits clos.

8.1. Paramètres de contrôle

- Protection respiratoire

: Employer la protection respiratoire à des niveaux d'exposition élevés par exemple lors du franchissement de la valeur limite du lieu de travail.

- Protection de la peau

: Eviter le contact avec la peau.
Porter des vêtements de protection appropriés.
types de vêtements appropriés:
En cas de fortes projections, porter des vêtements de protection chimique étanche aux liquides pour éviter tout contact avec la peau.
En cas de risque d'éclaboussures, porter des vêtements de protection chimique pour éviter tout contact avec la peau.
Porter des vêtements appropriés et en particulier une combinaison et des bottes.
Ces effets seront maintenus en bon état et nettoyés après usage.

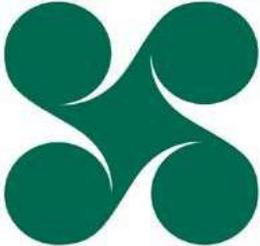
- Protection des yeux

: Eviter le contact avec les yeux.
Utiliser des protections oculaires conçues contre les projections de liquide.

LABORATOIRES ACI

LIEU DIT SIBILOT CD 6 13480 CABRIES FRANCE
TEL : +33 4 42 94 92 40
FAX : +33 4 42 94 12 68
support@laboratoires-aci.com

En cas d'urgence : Centre Antipoison – 04 91 75 25 25

	FICHE DE DONNEES DE SECURITE	Page : 5
		Edition révisée n°7
		Date : 03/01/2013
	AXIS HYGIENET NF	Remplace la fiche : 16/02/2012
		2064

Avant toute manipulation, il est nécessaire de porter des lunettes à protection latérale.

En cas de danger accru, utiliser un écran facial pour la protection du visage.

Le port de lunettes correctrices ne constitue pas une protection.

Prévoir des fontaines oculaires dans les ateliers où le produit est manipulé de façon constante.

- Protection des mains

: Porter des gants de protection appropriés en cas de contact prolongé ou répété avec la peau.

Utiliser des gants de protection résistants aux agents chimiques.

La sélection de gants doit être faite en fonction de l'application et de la durée d'utilisation au poste de travail.

Les gants de protection doivent être choisis en fonction du poste de travail autres produits chimiques pouvant être manipulés, protections physique nécessaire (coupure, piqûre, protection thermique) dextérité demandée.

Type de gants conseillés: Gants imperméables

Latex naturel.

Caoutchouc Nitrile.

PVC Polychlorure de vinyle).

Caoutchouc Butyle (copolymère isobutène-isoprène)

8.2. Limites d'exposition professionnelle

Hydroxyde de potassium : VLE – France [mg.m-3] : 2

Propane-2-ol : VLE – France [mg.m-3] : 980
: VLE – France [ppm] : 400

9 Propriétés physiques et chimiques

9.1. Information sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

● Aspect

Etat : Liquide Fluide.

Couleur : Limpide jaune.

● Solubilité

Solubilité dans l'eau : Soluble.

● pH

pH : Base forte.

pH en solution aqueuse (1%) : 11.50 +/- 0.5

● Masse volumique

Densité : 1.065 +/- 0.015 g/cm³ à 20°C

10 Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

LABORATOIRES ACI

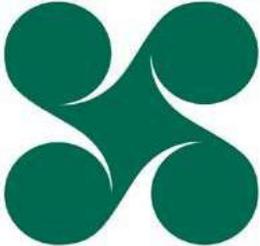
LIEU DIT SIBILOT CD 6 13480 CABRIES FRANCE

TEL : +33 4 42 94 92 40

FAX : +33 4 42 94 12 68

support@laboratoires-aci.com

En cas d'urgence : Centre Antipoison – 04 91 75 25 25

	FICHE DE DONNEES DE SECURITE	Page : 6
		Edition révisée n°7
		Date : 03/01/2013
	AXIS HYGIENET NF	Remplace la fiche : 16/02/2012 2064

Réactivité : Aucune donnée

10.2. Stabilité chimique

Stabilité chimique : stable dans les conditions normales

10.3. Possibilité de réaction dangereuses

10.4. Conditions à éviter

Conditions à éviter : Eviter le gel.

10.5. Matières à éviter

Matières à éviter : Tenir à l'écart des
Acides forts.
Hypochlorite de sodium.
Chlorites.
Désinfectants.

10.6. Produits de décomposition dangereux

La décompositions thermique peut former/dégager :
- Monoxyde de carbone
- Dioxyde de carbone.

11 Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Contact avec la peau : Peut entraîner des lésions cutanées irréversibles, telles qu'une nécrose visible au travers de l'épiderme et dans le derme, à la suite d'une exposition allant jusqu'à trois minutes.
Les réactions corrosives sont caractérisées par des ulcérations, saignements, escarres ensanglantées et, à la fin d'une période d'observation de 14 jours, par une décoloration due au blanchissement de la peau, des zones d'alopecie et des cicatrices.
Les contacts prolongés ou répétés avec le mélange peuvent enlever la graisse naturelle de la peau et provoquer ainsi des dermatites non allergiques de contact et une absorption à travers l'épiderme.

12 Informations écologiques

12.1. Toxicité

Aucune donnée disponible

12.2. Persistance – dégradabilité

Facilement biodégradable.

12.3. Potentiel de bio-accumulation

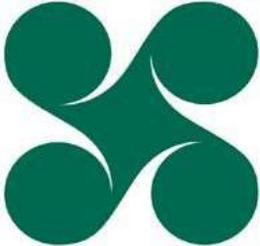
12.4. Mobilité dans le sol

12.5. Résultats des évaluations PBT et VPVB

LABORATOIRES ACI

LIEU DIT SIBILOT CD 6 13480 CABRIES FRANCE
TEL : +33 4 42 94 92 40
FAX : +33 4 42 94 12 68
support@laboratoires-aci.com

En cas d'urgence : Centre Antipoison – 04 91 75 25 25

	FICHE DE DONNEES DE SECURITE	Page : 7
		Edition révisée n°7
		Date : 03/01/2013
	AXIS HYGIENET NF	Remplace la fiche : 16/02/2012
		2064

12.6. autres effets néfastes

Nocif pour les poissons.

13 Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitements des déchets

Résidus du produit

: La gestion des déchets se fait sans mettre en danger la santé humaine et sans nuire à l'environnement, et notamment sans créer de risque pour l'eau, l'air, le sol, ou la flore.
Recycler ou éliminer conformément aux législations en vigueur, de préférence par un collecteur ou une entreprise agréée.
Ne pas rejeter à l'égout ni en milieu naturel

Emballages souillés

: Vider complètement le récipient. conserver les étiquettes sur le récipient. Remettre à un éliminateur agréé.

14 Informations relatives au transport

14.1. Numéro ONU

N° UN : UN 3267

14.2. Nom d'expédition des Nations Unies

Désignation officielle de transport : UN3267, Liquide Organique Corrosif, Basique, NSA (Hydroxyde de potassium), 8, II, E.

14.3. Classe(s) de danger pour le transport

Etiquetage ADR



ADR classe : 8

14.4. Groupe d'emballage

Groupe d'emballage ADR : II

14.5. Danger pour l'environnement

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et recueil IBC

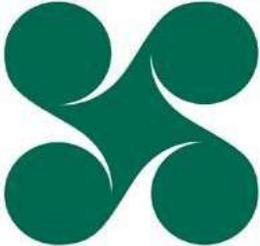
15 Informations réglementaires

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matières de sécurité, de santé et d'environnement

LABORATOIRES ACI

LIEU DIT SIBILOT CD 6 13480 CABRIES FRANCE
TEL : +33 4 42 94 92 40
FAX : +33 4 42 94 12 68
support@laboratoires-aci.com

En cas d'urgence : Centre Antipoison – 04 91 75 25 25

	FICHE DE DONNEES DE SECURITE	Page : 8
		Edition révisée n°7
		Date : 03/01/2013
	Remplace la fiche : 16/02/2012	
	AXIS HYGIENET NF	2064

Etiquetage des détergents
(règlement CE 648/2004)

: 5% ou plus, mais moins de 15% D'agent de surface non ionique.
moins de 5% d'EDTA et de sels.
Désinfectants
Parfums
Fragrances allergisantes : Limonene.
Isopropyl alcohol

Etiquetage des biocides
(Directive 98/8/CE)

: Composés Chlorure de Didecydiméthylammonium
37.275% (g/l) – CAS 7173-51-5 – TP04

Tableau des maladies professionnelles selon le code du travail Français:

N° 84 : Affections engendrées par les solvants organiques à usage Professionnel.

Tableau 84 : Hydrocarbures liquides aliphatiques ou cycliques saturés ou insaturés et leurs mélanges ; hydrocarbures halogénés liquides ; dérivés nitrés des hydrocarbures aliphatiques ; alcools, glycols, éthers de glycols ; cétones ; aldéhydes ; éthers aliphatiques et cycliques, dont le tétrahydrofurane ; esters ; diméthylformamide et diméthylacétamine ; acétonitrile et propionitrile ; pyridine ; diméthylsulfone, diméthylsulfoxyde.

15.2. Evaluation de la sécurité chimique

16. Autres informations

Liste des phrases R pertinentes

R10 : Inflammable
R11 : Facilement inflammable.
R22 : Nocif en cas d'ingestion.
R34 : Provoque des brûlures
R35 : Provoque de graves brûlures.
R36 : Irritant pour les yeux.
R38 : Irritant pour la peau.
R41 : Risque de lésions oculaires graves.
R43 : Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau.
R50 : Très toxique pour les organismes aquatiques.
R50/53 : Très toxique pour les organismes aquatiques , peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.
R67 : L'inhalation de vapeurs peut provoquer somnolence et vertiges.
H225 : Liquide et vapeurs très inflammables.
H226 : Liquide et vapeurs inflammables.
H302 : Nocif en cas d'ingestion.
H314 : Provoque des brûlures de la peau et lésions oculaires grave.
H315 : Provoque une irritation cutanée.
H317 : Peut provoquer une allergie cutanée.
H318 : Provoque des lésions oculaire grave.
H319 : provoque une sévère irritation des yeux.
H336 : peut provoquer somnolence ou vertiges.
H400 : Très toxique pour les organismes aquatiques.
H410 : Très toxique pour les organismes aquatiques , peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.

LABORATOIRES ACI

LIEU DIT SIBILOT CD 6 13480 CABRIES FRANCE

TEL : +33 4 42 94 92 40

FAX : +33 4 42 94 12 68

support@laboratoires-aci.com

En cas d'urgence : Centre Antipoison – 04 91 75 25 25

	FICHE DE DONNEES DE SECURITE	Page : 9
		Edition révisée n°7
		Date : 03/01/2013
	Remplace la fiche : 16/02/2012	
	AXIS HYGIENET NF	2064

Le contenu et le format de cette fiche de données de sécurité sont conformes à la Directive 2001/58/CE de la Commission Européenne. DENEGATION DE RESPONSABILITE Les informations contenues dans cette fiche proviennent de sources que nous considérons être dignes de foi. Néanmoins, elles sont fournies sans aucune garantie, expresse ou tacite, de leur exactitude. Les conditions ou méthodes de manutention, stockage, utilisation ou élimination du produit sont hors de notre contrôle et peuvent ne pas être du ressort de nos compétences. C'est pour ces raisons entre autres que nous déclinons toute responsabilité en cas de perte, dommage ou frais occasionné par ou liés d'une manière quelconque à la manutention, au stockage, à l'utilisation ou à l'élimination du produit. Cette FDS a été rédigée et doit être utilisée uniquement pour ce produit. Si le produit est utilisé en tant que composant d'un autre produit, les informations s'y trouvant peuvent ne pas être applicables.

Fin du document